

NOTE DE PRESENTATION

Conformément à l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et à l'ordonnance n°2020-391 du 01/04/2020, le 15 mai 2020 à 18^h, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : JM. LEGAGNEUR - D. COPPIN - P. LEBORGNE - A. BELLAMY - D. LANGANNE - N. POUPART - S. PANAGET - R. JOUZEL - AG. BALLARD - V. CHEVALIER - P. LOCQUET - I. DUCHEMIN - E. GAUDISSERT -

ABSENTS EXCUSES : MP. ANGER - C. BRETAIRE - A. BROSSAULT - JL. NEVEU - M. CARDINAL - F. GALLARDO - J. LEMOINE - M. PIRES - M. MORVAN - P. ROULIN

PROCURATIONS : MP. ANGER donne procuration à D. COPPIN
C. BRETAIRE donne procuration à JM. LEGAGNEUR
A. BROSSAULT donne procuration à D. LANGANNE
JL. NEVEU donne procuration à P. LEBORGNE
M. CARDINAL donne procuration à N. POUPART
F. GALLARDO donne procuration à A. BELLAMY
M. MORVAN donne procuration à E. GAUDISSERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : D. LANGANNE

ORDRE DU JOUR :

I / INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- 1° Premier bilan du déconfinement
- 2° Retour sur la distribution des masques à la population
- 3° Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal

II / CONSEIL MUNICIPAL

- 1° Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2020

III/ RESSOURCES HUMAINES

- 1° Modification du tableau des effectifs

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1° Premier bilan du déconfinement (présenté en séance)

2° Retour sur la distribution des masques à la population (présenté en séance)

3° Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui m'a été accordée lors des séances du 14 avril 2014 et du 26 juin 2017, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2122-22 et L.2122-23), j'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des décisions que j'ai été amené à prendre.

Numéro	Date	Objet
2020-02	13/03/2020	Souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale d'un montant de 200 000 €.
2020-03	12/05/2020	Reprise de crédits sur la dotation affectée aux dépenses imprévues - Virement de crédits

CONSEIL MUNICIPAL

1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

1- Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 26 janvier 1984, notamment en son article 34, dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par son assemblée délibérante.

Il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder, le cas échéant, à la suppression des postes non pourvus.

Les dépenses nécessaires à la création de l'ensemble de ces postes sont inscrites au budget communal.

• Transformation de poste : Responsable du Pôle enfance-jeunesse

Afin de répondre aux enjeux d'augmentation des effectifs tant scolaires que périscolaires, politiques, financiers, d'organisation, d'exigence des parents et d'exigence normative des partenaires (aussi bien sur la petite enfance, l'enfance que la jeunesse), le Pôle enfance-jeunesse s'est progressivement restructuré. Cette restructuration s'appuie notamment autour de la création de postes de responsables de service : RAM – enfance, restauration scolaire, jeunesse – sport puis périscolaire.

Afin poursuivre cette structuration du Pôle enfance – jeunesse, et afin de permettre de répondre à l'ensemble des enjeux du secteur, il est nécessaire de faire évoluer les missions du poste de Responsable Enfance-Jeunesse. En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire évoluer le poste de responsable du Pôle enfance-jeunesse d'un poste de catégorie B à un poste de catégorie A.

Emploi	Service	Cadre d'emploi ou grade associé	Durée hebdomadaire	Ancien effectif	Nouvel effectif
Responsable Pôle Enfance - Jeunesse	Enfance - Jeunesse	Attaché territorial	Temps complet	0	1

- **Suppression d'emploi : pôle enfance jeunesse – service périscolaire**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au départ en retraite d'un agent au sein du service périscolaire, il est proposé de supprimer le poste d'agent polyvalent anciennement occupé par ledit agent.

Emploi	Service	Cadre d'emploi ou grade associé	Durée hebdomadaire	Ancien effectif	Nouvel effectif
Agent polyvalent	Périscolaire	Adjoint technique	Temps non complet (9.97/35)	13	12

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

Vu le Budget primitif 2020,

Considérant la volonté d'optimiser l'adéquation entre les besoins de la collectivité, les grades des postes et la réalité des missions exercées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs ci-dessus et détaillées en annexe à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, à recruter un agent contractuel de droit public sur la base d'un contrat de 3 ans dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- De dire que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au chapitre 012 du budget principal de l'exercice 2020.

Vote : 19 POUR et 1 ABSTENTION.

TABLEAU EVOLUTION DES EFFECTIFS DE NOUVOITOU

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES (01/04/2020)	EVOLUTION	NOUVEAUX EFFECTIFS BUDGETAIRES (15/05/2020)	EFFECTIFS POURVUS	POSTES VACANTS	TITULAIRES	NON TITULAIRES permanents
Filière administrative								
Attaché territorial	A	1	1	2	1	1	1	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1	
Rédacteur	B	1	0	1	1	0	1	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3	0	3	3	0	3	
Adjoint administratif	C	3	0	3	3	0	3	
sous total filière administrative		9	1	10	9	1	9	0
Filière culturelle								
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	2	0	2	2	0	2	
Sous-total filière culturelle		2	0	2	2	0	2	0
Filière technique								
Ingénieur Principal	A	1	0	1	1	0	1	
Technicien	B	1	0	1	1	0	1	
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2	0	2	2	0	2	
Adjoint technique	C	13	-1	12	12	0	10	2
sous-total Filière technique		18	-1	17	17	0	15	2
Filière animation								
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1	
Adjoint d'animation	C	2	0	2	2	0	2	
sous-total filière animation		3	0	3	3	0	3	0
Filière médico-sociale								
ATSEM Principal 2è classe	C	3	0	3	3	0	2	1
sous-total filière médico-sociale		3	0	3	3	0	2	1
TOTAL		35	0	35	34	1	31	3

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.